

Salins d'Hyères //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1838



Surface :
900 ha

Date d'inscription :
15 septembre 2008

Coordonnées :
43° 05' N 06° 11' E

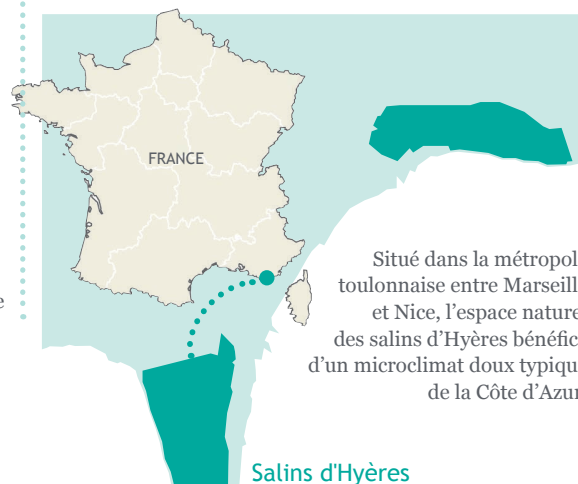
Résumé

Lagunes littorales favorables à la pêche et à la cueillette du sel dès l'Antiquité, les salins d'Hyères ont été exploités jusqu'en 1995. Propriété du Conservatoire du littoral depuis 2001, les salins s'insèrent aujourd'hui dans un contexte péri-urbain dense dont l'économie est orientée surtout vers le tourisme balnéaire. Les gestionnaires assure la préservation des richesses écologiques et paysagères et la valorisation des patrimoines naturels et culturels auprès d'un large public.

Importance internationale

Les salins d'Hyères forment la plus vaste zone humide entre la Camargue et l'embouchure de l'Arno en Italie. Une large gamme de salinité et de hauteur d'eau – obtenue grâce à une gestion hydraulique artificielle – permet l'accueil de nombreux oiseaux aussi bien lors des migrations qu'à l'hivernage ou en période de reproduction. La mosaïque des habitats recèle de nombreuses espèces végétales patrimoniales avec notamment la seule station continentale française de matthiole à trois cornes et de très beaux cordons de tamaris d'Afrique. L'entomofaune compte de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. Le site est aussi une zone de nourrissage pour les chiroptères et abrite une population importante de cistude d'Europe dans un secteur d'eau douce.

Localisation générale



Situé dans la métropole toulonnaise entre Marseille et Nice, l'espace naturel des salins d'Hyères bénéficie d'un microclimat doux typique de la Côte d'Azur.

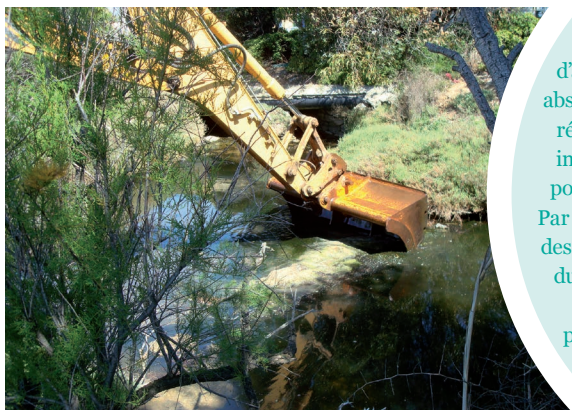
Services rendus par les zones humides

Espace de nature, de contemplation, d'éducation à l'environnement, les salins d'Hyères ont aussi un rôle fort dans l'identité de la commune, avec une exploitation séculaire du sel en partie à l'origine de la cité, avant que le tourisme balnéaire ne prenne le relais. En parallèle de cet accord entre nature et culture, une gestion adaptée du site vise, tout en développant la biodiversité, à assurer la protection contre les inondations. Ce risque est en effet réel dans ces zones caractérisées par un climat méditerranéen aux épisodes pluvieux parfois intenses. Le réchauffement climatique et les modifications du trait de côte que cela engendre sont aussi des enjeux pris en compte.



Facteurs défavorables

Le site est en contact immédiat des secteurs d'activités ou résidentiels et de la bande littorale. Cette absence de zone tampon amène des pressions sur l'espace réserve : risque de submersion, eaux de ruissellements impactant à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs, pollutions par les macrodéchets et les espèces invasives. Par ailleurs, la limitation d'accès qui réduit le dérangement des espèces sensibles est aussi un frein au partage sociétal du site qui peut être alors mal compris par les résidents ou les touristes. En effet, depuis l'extérieur peuvent périodiquement être observés des épisodes de bloom algal, de mortalité de poissons, d'assèchement de certains bassins, avec la présence de déchets dans les canaux.



Quatre espèces représentatives du site



GOÉLAND RAILLEUR
(*Chroicocephalus genei*)

Espèce migratrice, le goéland railleur est inféodé aux milieux lagunaires du pourtour méditerranéen. Colonial, il niche sur des îlots sans végétation. En 2018, 450 couples et plus de 700 poussins ont été dénombrés sur les salins d'Hyères soit près d'un quart de la population française nicheuse. Le baguage des poussins apporte des informations sur la dispersion des jeunes, leurs zones d'hivernage et les voix migratoires.



TAMARIS AFRICAINE
(*Tamarix africana*)

Espèce protégée, le tamaris se rencontre en bordure des canaux d'eau saumâtre. On trouve à Hyères une des plus remarquables populations de *Tamarix africana* du Var. Un problème est posé par les cultivars, car les esthétiques chatons roses caractéristiques de cette espèce ont incité les pépiniéristes à développer des formes ornementales pouvant avoir le statut d'espèce exotique envahissante.



FLAMANT ROSE
(*Phoenicopterus roseus*)

Le flamant rose est présent toute l'année. Après s'être reproduit notamment en Camargue, il vient hiverner à Hyères où il est rejoint par des oiseaux italiens, espagnols ou algériens. La population hivernante est de 800 à 900 oiseaux. Depuis quelques années on observe des nombreuses parades voire l'élaboration de nids, mais aucune reproduction n'a encore été observée malgré des effectifs pré-nuptiaux conséquents (1 200 individus).



RUPPIA SPIRALÉE
(*Ruppia spiralis*)

C'est une plante à fleurs aquatique caractéristique des eaux côtières saumâtres. Elle forme des herbiers qui jouent un rôle essentiel dans l'oxygénation du milieu aquatique, sert de refuge aux poissons juvéniles et les anatidés qui consomment ses graines. Une gestion active impliquant variation des niveaux d'eau, de la salinité, de la température, de la durée des assèchs a conduit au développement d'herbiers de ruppia dans les salins.



Biodiversité

Le site des salins offre un panel d'habitats (étangs, bassins, dunes et pinèdes) favorisant la biodiversité. Plus de 36 habitats naturels dont 14 d'intérêt européen permettent la présence d'environ 300 espèces de plantes dont 38 avec un intérêt patrimonial : des orchidées, l'ail Petit Moly, la matthiole à trois cornes, le lys des sables.

Charnière entre l'Afrique et de l'Europe, les salins jouent un rôle important tout au long de l'année pour une avifaune aux origines biogéographiques variées. Quartier d'hivernage, halte migratoire et site de reproduction, au total près de 321 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site.

Les autres groupes sont aussi bien représentés avec 16 espèces de batraciens et reptiles, 27 espèces de libellules, 49 espèces de papillons, 15 espèces de chauve-souris et 17 autres espèces de mammifères donc le discret campagnol amphibie.



Gestion et conservation

La Métropole Toulon Provence Méditerranée et ses partenaires (Parc national de Port-Cros et Commune d'Hyères) travaillent au quotidien pour le développement de la biodiversité et la préservation de ce patrimoine. Parmi les actions, on retiendra la pérennisation du réseau hydraulique (pompes, digues, canaux) afin de faire circuler l'eau pour garantir la qualité des milieux. En parallèle, l'optimisation de la qualité écologique des sites (création d'îlots de nidification, élimination d'espèces invasives) se combine à la réalisation de suivis et d'études (suivi ornithologique, inventaire piscicole). Enfin la valorisation des sites auprès du grand public et des scolaires s'appuie à la fois sur cette exceptionnelle biodiversité et sur la mémoire d'un ancien site salinier à l'origine de la cité hyéroise et dont il est un fleuron du patrimoine culturel.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.